



N° 157 Audit de gestion sur la gestion de l'eau potable rapport publié le 13 décembre 2019

No 157 Gestion de l'eau potable			
Recommandations proposées	11	Ouvert	7
		Fermé	4
		Refusé	-

Les onze recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Des sept recommandations encore ouvertes au 31 décembre 2022, aucune n'a été fermée durant la période sous revue. Quatre d'entre elles étaient échues et font l'objet d'un report d'échéance au 31 décembre 2024.

Ces recommandations concernent :

- L'établissement d'un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois : le procédé de traitement a été choisi et les premiers essais de pompage ont été faits ; il reste à vérifier sur quel puit ce traitement pourra être appliqué. Le plan d'action devrait être prêt pour fin 2024 (recommandation 5) ;
- L'approbation des plans d'approvisionnement de l'eau potable en temps de crise pour chaque commune : un concept général de coordination de l'intervention a été validé par une délégation au Conseil d'État en novembre 2023. Les plans d'intervention communaux sont en cours de révision (recommandation 8) ;
- L'analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération : une proposition permettant d'assurer une partie de l'approvisionnement des régions françaises en période d'étiage/sécheresse pour préserver les petits cours d'eau transfrontaliers est en cours de travail (recommandation 9) ;
- L'analyse des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable : une refonte totale de la loi sur les eaux qui doit permettre de proposer une modification de la grille tarifaire est en cours de rédaction. Il est prévu que le projet de loi soit déposé au Conseil d'État au deuxième semestre 2024 (recommandation 10).

Plus de quatre ans après la publication du rapport, force est de constater que la mise en œuvre de certaines recommandations de la Cour nécessite beaucoup plus de temps que prévu. Si certaines recommandations sont dépendantes d'une coordination nécessaire avec des autorités étrangères, d'autres dépendent directement d'offices du département du territoire. La Cour espère que l'année 2024 marquera un réel progrès dans la réalisation des recommandations et constituera une vraie avancée dans la gestion de l'eau potable pour l'agglomération du Grand Genève.



No 157 Gestion de l'eau potable					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
157-R1	Définir une planification directrice en matière d'eau potable à l'échelon du Grand Genève.	Significatif	OCEau – DG en collaboration avec SAEF - GG CTEau GLCT env	31.12.2024 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R2	Définir et mettre à jour les schémas de protection, d'aménagement et de gestion des eaux (SPAGE).	Modéré	OCEau - SPDE OCEAU	31.12.2020 report 31.12.2023 Un SPAGE révisé par année, 2021-2026	Fermé
157-R3	Achever le travail de clarification des rôles et responsabilités des acteurs cantonaux en matière de gestion de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020	Fermé
157-R4	Se déterminer quant à une modification de la base légale cantonale relative à la protection des eaux souterraines.	Modéré	GESDEC en collaboration avec SAJE	30.03.2022 report 31.12.2024	Ouvert
157-R5	Établir un plan d'action concernant la dépollution et la protection de la nappe du Genevois.	Significatif	GESDEC en collaboration avec SIG et Commission nappe	30.06.2023 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R6	Définir un plan d'analyse en temps de crise et le financement nécessaire.	Modéré	SCAV	31.12.2021	Fermé
157-R7	Tenir un historique des réclamations clients concernant la qualité de l'eau potable.	Mineur	SCAV	31.12.2020 report 31.12.2021	Fermé
157-R8	Faire approuver par les autorités cantonales les plans d'approvisionnement en eau potable en temps de crise.	Modéré	OCEau/SECOE en collaboration avec l'OCPAM et SIG	31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R9	Mener une analyse sur la prise en compte des possibilités d'approvisionnement de secours à l'échelle de l'agglomération.	Modéré	OCEau - DG	31.12.2024 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R10	Établir une analyse de l'ensemble des coûts cantonaux en matière de gestion de l'eau potable et définir un plan cohérent d'utilisation des recettes.	Modéré	OCEau - DG	30.06.2024 31.12.2022 31.12.2023 report 31.12.2024	Ouvert
157-R11	Mener une réflexion quant à la tarification de l'eau potable au regard des exigences environnementales.	Modéré	OCEau - SPDE	31.12.2022 report 31.12.2024	Ouvert